

Secrétaire général, aux fins de leur collecte, analyse et diffusion systématiques, des renseignements concernant les activités, projets et programmes desdites organisations;

2. *Prie* le Secrétaire général, agissant dans les limites des ressources budgétaires et des effectifs existants:

a) De créer dans le cadre du Département de la coopération technique pour le développement une fonction d'appui pour la collecte, l'analyse et la diffusion périodique de renseignements concernant les activités, les programmes et l'évolution des organisations internationales intéressées de bassins fluviaux et lacustres;

b) D'établir un manuel sur les questions techniques et de gestion liées à la mise en valeur, l'utilisation et la protection des ressources en eau internationales, en faisant appel au concours des organismes compétents des Nations Unies, selon que de besoin;

c) D'organiser périodiquement des séminaires inter-régionaux sur des questions techniques et de gestion précises liées à la mise en valeur, l'utilisation et la protection des ressources en eau internationales et de faciliter les échanges de personnel dans ces domaines;

3. *Prie instamment* les commissions régionales d'envisager, à la demande des gouvernements intéressés, et selon qu'il conviendra, de promouvoir les activités de formation pour préparer les cadres qualifiés — directeurs, administrateurs et techniciens — nécessaires pour la mise en valeur, l'utilisation et la protection des ressources en eau internationales.

41^e séance plénière
24 juillet 1981

1981/82. Utilisation de l'espace souterrain

Le Conseil économique et social,

Profondément préoccupé par les problèmes démographiques, l'urbanisation et le surpeuplement et par la nécessité de fournir aux populations des denrées alimentaires, de l'eau et des combustibles,

Reconnaissant le potentiel que représente l'espace souterrain, notamment pour le stockage de l'eau, des produits énergétiques, des denrées alimentaires et autres produits ainsi qu'en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la conservation de l'énergie,

Tenant compte de l'expérience déjà acquise dans l'utilisation de l'espace souterrain dans de nombreuses parties du monde,

Prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur l'utilisation de l'espace souterrain, plus particulièrement en ce qui concerne les avantages qu'il peut offrir aux pays en développement, en gardant présent à l'esprit le mandat du Comité des ressources naturelles et en s'appuyant sur la documentation déjà disponible, et de soumettre ce rapport à l'examen du Comité lors de sa huitième session.

41^e séance plénière
24 juillet 1981

1981/83. Contrôle et limitation de la documentation

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1979/1 du 9 février 1979, 1979/41 du 10 mai 1979 et 1979/69 du 2 août 1979, dans lesquelles il énonçait notamment diverses mesures concrètes destinées à réduire le volume de la documentation, à en assurer la distribution en temps utile dans toutes les langues de travail du Conseil et à améliorer le format et la présentation des rapports du Secrétariat traitant de questions économiques et sociales et de questions connexes, et approuvait les directives révisées concernant le format et le contenu des rapports des organes subsidiaires du Conseil,

Tenant compte des résolutions de l'Assemblée générale 33/56, en date du 14 décembre 1978, et 34/50, en date du 23 novembre 1979,

Vivement préoccupé par le fait qu'en dépit des mesures susmentionnées et des progrès considérables réalisés par la réduction de la longueur de chaque document présenté par le Secrétariat à trente-deux pages au maximum il y a eu une nette augmentation du volume total de la documentation demandée par les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi que des retards extrêmement graves dans la présentation et la distribution de la documentation,

Conscient des progrès marginaux accomplis tant par le Conseil que par ses organes subsidiaires en ce qui concerne la rationalisation de leurs ordres de jour et de leurs programmes de travail et la réduction des demandes de documentation,

Tenant compte de ce que les problèmes de contrôle et de la limitation de la documentation sont étroitement liés à l'établissement d'un calendrier rationnel des conférences et réunions,

Convaincu qu'il est souhaitable de rationaliser et d'améliorer le calendrier, l'ordre du jour et le programme de travail des organes des secteurs économique et social, notamment en examinant certains points ou certaines questions tous les deux ans ou tous les trois ans, ou en réalisant une meilleure répartition des points ou des questions entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social,

Réaffirmant que les organes intergouvernementaux et les organes d'experts devraient limiter leurs demandes de documentation au minimum compatible avec la conduite efficace de leurs travaux et maintenir lesdites demandes dans les limites des ressources dont dispose le Secrétariat,

1. *Exprime son vif regret* de constater à quel point les travaux de sa seconde session ordinaire de 1981 ont été gênés par le fait que des documents sont arrivés en retard ou n'étaient pas disponibles;

2. *Réaffirme* les dispositions de ses résolutions 1979/1, 1979/41 et 1979/69;

3. *Décide* de procéder, à sa session d'organisation pour 1982, à un examen approfondi de son ordre du jour et de son programme de travail, afin de les rationaliser et de les améliorer, ainsi qu'à un examen des documents demandés conformément à des décisions des organes